

Avis de demande d'érection, etc., de municipalités scolaire, en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

— O —

Détacher de la municipalité de Saint-Joseph de Lepage, le nommé George Chamberland, et l'annexer à celle de Sainte-Angèle de Mérici, dans le comté de Rimouski, pour les fins scolaires.

— 000 —

PÉDAGOGIE

Comment on devient bon instituteur

Les études normales sont manifestement insuffisantes pour préparer un jeune homme à la grande œuvre de l'éducation ; elles lui donnent un peu de science, mais elles ne lui donnent pas l'expérience sans laquelle il ne peut être un bon maître. Son diplôme constate qu'il a suivi avec fruit, grand fruit ou le plus grand fruit les cours de l'école normale ; mais ce parchemin ne prouve pas qu'il soit un éducateur. Le jeune instituteur verse donc dans une erreur funeste, quand il considère son diplôme comme le criterium de son aptitude ; il tombe dans une aberration plus funeste encore, quand il s'imagine que ce diplôme le dispense de toute étude ultérieure. Le jeune instituteur qui relègue ses livres et ses cahiers au fond d'une armoire dès qu'il a franchi définitivement le seuil de l'école normale, ne sera jamais qu'un piètre éducateur : non seulement il n'acquerra pas l'expérience qui lui fait défaut, mais il perdra le peu de science qu'il possède.

L'instituteur ne doit donc pas cesser d'étudier s'il veut rendre fécondes ses études normales, se perfectionner dans l'art d'élever la jeunesse et s'élever ainsi à la hauteur de sa sublime mission. Qu'il s'en-toure de publications ayant trait à l'enseignement primaire, qu'il lise régulièrement les revues pédagogiques, qu'il se tienne

au courant des progrès des méthodes, qu'il mette à profit les innovations dont l'expérience a sanctionné le mérite.

L'instituteur qui veut acquérir en peu de temps un grand fonds d'expérience doit être *observateur* : il doit s'observer lui-même et surtout observer les enfants. Nous dirons plus loin ce qu'il importe qu'il fasse pour s'observer lui-même. Quant aux enfants, qu'il observe leurs actions, leurs paroles, leur caractère, leurs inclinations : il reconnaîtra, par cette observation constante, la justesse des conseils que lui ont donnés ses professeurs ; il apprendra à connaître les enfants, ce qui les frappe, les émeut, les attire, les stimule, et ce qui les laisse indifférents, les ennuie, les dégoûte, les décourage ; et s'il sait mettre à profit ces observations pour perfectionner ses procédés d'enseignement et ses moyens d'éducation, il ne tardera pas à devenir un maître habile.

Nous venons de dire que l'instituteur doit s'observer lui-même. A cette fin, il consacra chaque jour quelques moments à ce que nous appellerons l'examen de conscience pédagogique. Dans cet examen il passera en revue ses actes de la journée et les appréciera avec toute la sévérité qu'il puisera dans le désir de bien faire. S'il a réussi, il recherchera soigneusement les causes de son succès et en tiendra bonne note ; s'il n'a pas réussi, il recherchera non moins soigneusement les causes de son insuccès, et s'appliquera à les faire disparaître. Il se demandera chaque jour : Quel est mon défaut dominant ? Quels sont les écarts dans lesquels je suis enclin à tomber ? Me suis-je suffisamment tenu sur mes gardes ? Ai-je dû prendre des mesures rigoureuses à l'égard de certains élèves ? Ces mesures ont-elles été prises avec flexion et discernement ? Ont-elles été